

**RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES :
UN PROJET EN TROIS AXES**

**Allocution de Monsieur Jacques P. Dupuis
Leader parlementaire du gouvernement
Ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques et
Ministre responsable de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière**

Institut de recherche en politiques publiques

**Montréal
Le 10 septembre 2003**

Monsieur le Président,
Madame la Sénatrice, Membres de la Chambre des Communes,
Collègues de l'Assemblée nationale,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

C'est, je vous l'avoue, étant très intéressé mais néanmoins avec plaisir que j'ai accepté votre invitation de venir échanger aujourd'hui sur notre projet de réforme des institutions démocratiques et, plus particulièrement, sur celui de la révision du mode de scrutin. J'en remercie particulièrement Hugh Segal, président de l'Institut de recherche en politiques publiques.

L'Institut manifeste, depuis plusieurs années, un intérêt soutenu envers nos institutions politiques. Des rencontres comme celle d'aujourd'hui permettent aux hommes et aux femmes politiques, de même qu'aux universitaires et à tous les intéressés, d'échanger sur ces questions, d'en débattre et, en définitive, de faire progresser la société.

Cette rencontre m'apparaît d'autant plus opportune que des changements significatifs s'annoncent non seulement au Québec mais dans d'autres provinces canadiennes, notamment en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard, au cours des prochaines années.

Nous avons donc l'occasion d'en apprendre ensemble davantage sur ces questions et certainement d'y puiser des enseignements et des idées intéressantes pour la suite des choses.

Avant de vous faire part des orientations de notre gouvernement, je crois utile de faire un rappel des événements qui ont conduit au contexte favorable au changement de mentalité que nous connaissons aujourd'hui au Québec.

Comme vous le savez, le débat portant sur la révision du mode de scrutin n'est pas nouveau. Rappelez-vous qu'à l'élection de 1966, le parti de la défunte Union nationale avait remporté une majorité de sièges malgré le fait que le Parti libéral de monsieur Jean Lesage ait obtenu une pluralité de votes. Cette situation était en fait une réédition de ce qui s'était déjà produit à l'élection de 1944.

Dès lors, le débat s'était rapidement porté sur la nécessité de corriger les distorsions produites par la carte électorale, d'une part, et sur la possibilité de modifier le mode de scrutin, d'autre part. Élu en 1970, le gouvernement du regretté monsieur Robert Bourassa s'est attaqué rapidement à la refonte de la carte électorale. Cette refonte réalisée par le gouvernement libéral de l'époque demeure la plus substantielle à avoir été adoptée. Cependant, sur la question proprement dite du système électoral, monsieur Bourassa, dès la course au leadership de 1970, avait fait connaître son opposition à une révision du mode de scrutin en faveur d'un vote proportionnel. Il croyait fermement que le mode de scrutin que nous connaissons, l'uninomial à un tour, permettait de former un gouvernement disposant à tout coup d'une majorité parlementaire suffisante pour gouverner avec assurance et légitimité et qu'il s'agissait là de la vertu principale de notre processus électoral.

Il conserva cette vision du système électoral tout au long de sa carrière. Je crois qu'elle reflétait alors l'opinion majoritaire de la population.

Le gouvernement du Parti québécois s'est à son tour par la suite montré intéressé à modifier le mode de scrutin. Ainsi, à la fin des années 70, il publiait un livre vert sous la responsabilité du ministre d'alors, monsieur Robert Burns.

Devant les résistances, en particulier celle des élus, tant celles du parti ministériel d'ailleurs que celle de l'opposition libérale, le gouvernement renonça à son projet initial et confia le mandat à la Commission de la représentation électorale de consulter et de proposer aux élus un nouveau projet. Le modèle de scrutin proportionnel régional alors mis de l'avant n'emporta l'adhésion ni des experts ni des élus – notamment en ce qui concerne ces derniers –, parce que l'une de ses conséquences était de rompre le lien direct qui

existe entre l'électeur et son député, valeur qui nous apparaît avoir encore son mérite aujourd'hui. De plus, la consultation conduite à l'époque n'a pas permis de dégager un véritable appui de la population.

L'élection récente de 1998, une nouvelle réédition de celles de 1944 et de 1966, où les libéraux ne purent obtenir une majorité de sièges malgré que nous ayons remporté la pluralité des votes, combiné au fait que le résultat produisit également une sous-représentation du tiers parti l'Action démocratique du Québec, contribua à raviver l'intérêt pour la question de la révision du mode de scrutin. Cette fois cependant, la question trouve un écho non seulement au sein des milieux politiques et universitaires mais également dans la société civile. Sous l'impulsion, entre autres, du Mouvement pour une démocratie nouvelle, la question est demeurée à l'agenda politique de tous les partis. Ce mouvement rallie des citoyens de tous les milieux autour de l'idée maîtresse qui consiste à proposer de modifier le mode de scrutin afin que la composition de l'Assemblée nationale reflète avec plus de justesse la volonté exprimée par les électeurs et qu'ainsi le gouvernement qui en émane corresponde plus justement au vote exprimé. Il s'agit donc d'un changement marqué de l'opinion publique par rapport aux années 70 et 80.

Outre les initiatives du Mouvement pour une démocratie nouvelle, les débats au sein des partis politiques, la consultation partielle de la Commission des institutions sur la révision du mode de scrutin, le document de réflexion de mon prédécesseur sous l'ancien gouvernement, monsieur Jean-Pierre Charbonneau – que je salue par ailleurs –, et la tenue des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques – je prends une autre pause ici pour souligner la présence de monsieur Claude Béland qui a présidé les États généraux et pour le remercier sincèrement de sa généreuse contribution au dossier, merci Monsieur Béland. Toutes ces instances donc permettent aujourd'hui au gouvernement de prendre acte d'une volonté réelle de changement et de baliser les orientations que nous entendons mettre de l'avant dans le cadre du projet de réforme des institutions que le premier ministre a annoncé pour la session du printemps 2004.

Le gouvernement dispose donc de la légitimité nécessaire pour faire progresser le débat sans toutefois reprendre le tout à zéro mais en le redéfinissant en fonction des objectifs qui reflètent à la fois ses priorités et sa philosophie d'action. Le projet que nous proposerons et soumettrons à la consultation publique sera avant tout pertinent et tiendra compte de nos traditions politiques. Ce sera un projet réaliste et réalisable, la marque de commerce de notre gouvernement.

De manière très concrète, afin de préciser le projet qui est en processus d'élaboration, sur lequel nous avons commencé à consulter et qui sera déposé à la session du printemps pour consultation publique, nous devons répondre à trois questions, dont la première : Pourquoi modifier nos institutions démocratiques?

En effet, d'une part, les fondements de notre démocratie sont solides et éprouvés :

Les électeurs peuvent être membres ou non de partis politiques. S'ils souhaitent militer dans un parti politique, quel qu'il soit, ils peuvent le faire sans craindre pour leur sécurité ou celle de leurs proches. Les députés peuvent exercer leur mandat sans craindre d'être victimes d'influences indues. D'autre part, la presse dispose de toute la latitude possible pour scruter l'action du gouvernement et des politiciens. Elle joue un rôle essentiel dans l'information des électeurs et contribue à la santé de la démocratie.

Plusieurs sociétés peuvent donc nous envier ce bilan. Pourquoi alors ce débat sur la nécessité d'une réforme des institutions démocratiques et, en particulier, réviser le mode de scrutin? Je retiens deux éléments.

Dans un premier temps, comme je l'évoquais précédemment, on peut penser que les électeurs en particulier, sinon la population en général, accordent plus d'importance que par le passé à l'adéquation entre leurs votes et l'élection des députés à l'Assemblée nationale. On ne semble plus se satisfaire de choisir un gouvernement en sachant que le mode de scrutin lui donnera une majorité substantielle. On souhaite que l'Assemblée nationale reflète avec plus de justesse la diversité des opinions politiques.

Dans ce contexte, le mode de scrutin actuel souffre de lacunes certaines. Il tend à surreprésenter le parti politique qui remporte les élections. Il tend à sous-représenter les tiers partis. Il favorise, souvent et pour de longues périodes, dans certaines régions, la prédominance d'un parti politique à l'exclusion de tout autre. Il permet, je l'ai déjà dit, qu'un parti puisse faire élire une majorité de députés alors qu'il n'a pas obtenu la pluralité des votes. Cette situation s'est produite à trois occasions, au détriment de notre parti, et s'il y avait besoin de trouver une motivation supplémentaire pour agir, nous la trouverions là!

Au surplus, toute cette situation que je viens de décrire n'est pas étrangère, à mon avis, au fait que nous constatons malheureusement une évidente désaffection de la population vis-à-vis de la politique en général et des politiciens en particulier.

A-t-on encore le sentiment que notre vote compte? En fait, *a contrario*, si l'on croit que les élections ont surtout pour but de donner un gouvernement avec une forte majorité, indépendamment de l'équité de la représentation. Alors il n'y a rien à changer dans le système actuel.

Dans l'ensemble, on peut affirmer que nos institutions se portent bien. Nous avons le privilège de vivre dans l'une des démocraties modernes les mieux établies. Les élections ont lieu tel que le prévoit la constitution. Elles se tiennent dans un contexte de respect des partis et des opinions. Le Directeur général des élections en toute neutralité, contrôle le processus électoral et encadre le financement des partis politiques. Au surplus, les élections ont permis depuis plusieurs décennies que des partis dont les philosophies étaient opposées soient successivement portés au pouvoir.

Cependant, si l'on croit que l'Assemblée nationale doit aussi, dans toute la mesure du possible, être composée de manière à mieux refléter le choix des électeurs, alors des changements s'imposent. Cette opinion semble maintenant dominer le débat. Dans ce contexte, en laissant perdurer ces lacunes, nous contribuerions à miner, lentement, mais sûrement, la légitimité à la fois de l'Assemblée nationale et du gouvernement qui en émane.

Dans un deuxième temps, les consultations publiques ont clairement démontré la volonté des citoyens d'assumer une part plus active dans le débat politique de manière à être entendus et à exercer une influence réelle sur les décisions qui les touchent plus directement. Ceci non seulement au moment des élections pour changer ou conserver un gouvernement, mais au quotidien, alors que les députés et ministres sont appelés à débattre et à prendre des décisions.

Les citoyens veulent être en mesure de saisir leur gouvernement de problèmes qu'ils jugent importants, sans pour autant transiter par le processus électoral et partisan et avoir l'assurance que ces problèmes obtiendront l'attention qu'ils méritent.

À la réflexion, on peut penser que c'est le lien de confiance entre les citoyens d'une part, et l'État, d'autre part, qui est fragilisé. Plusieurs éléments sont évoqués pour expliquer cette situation.

Parmi ceux qui sont les plus fréquemment évoqués, se trouve le sentiment d'impuissance face à un État complexe, aux programmes et aux interventions trop rigides. La difficulté d'accès aux élus et aux fonctionnaires capables de régler les dossiers, la lenteur avec laquelle on peut corriger les problèmes individuels ou apporter des correctifs d'ensemble aux politiques. Les incohérences dans les décisions politiques ou administratives, la capacité limitée des élus de bien contrôler l'action du gouvernement quand ce n'est pas la difficulté d'intervenir efficacement en leur faveur et, j'ajoute à ces éléments, la croyance populaire que les décideurs ont tendance à favoriser les intérêts des groupes les plus influents, sinon leurs propres intérêts institutionnels au détriment de ceux des citoyens.

Finalement, la baisse du taux de participation de la population lors des dernières élections au Québec est considérée comme un indice significatif de la perte d'intérêt de la population envers la politique.

Nous pourrions discuter longtemps du bien-fondé de chacune de ces assertions. Les avis divergent quant aux liens de cause à effet et aux solutions avancées. Mais en politique, les perceptions comptent autant que la réalité. Je crois qu'on ne peut continuer de les ignorer sans risquer d'affaiblir davantage la

légitimité des acteurs politiques au sein de la population. Cependant, ce serait une erreur de croire que des changements aux institutions politiques peuvent, seuls, corriger la situation. Dans plusieurs des cas, c'est la nature même de la décision et les choix des acteurs qui sont en jeu et non le système lui-même. Mais ce serait plus grave de croire que des changements au processus et aux institutions ne permettraient pas d'améliorer la situation.

La deuxième question que nous devons nous poser est la suivante : Que devons-nous changer? C'est de loin la plus difficile dans sa portée car il ne suffit pas de changer pour changer, encore faut-il que les changements en question fassent l'objet du plus large consensus possible.

Le gouvernement souhaite apporter des modifications significatives afin de revitaliser notre démocratie. J'ai eu l'occasion, lors de l'étude des crédits du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques de préciser les trois axes du projet annoncé par le premier ministre dans son Discours inaugural.

Premièrement donc, le mode de scrutin doit être révisé afin d'assurer une représentation plus fidèle de la volonté des électeurs.

Deuxièmement, il nous apparaît qu'à la lumière de l'expérience, entre autres, des dernières élections générales et en raison notamment de la baisse du taux de participation, la *Loi électorale* doit être revue et amendée afin d'améliorer l'exercice du droit de vote. Enfin, il nous apparaît important de procéder à une réforme parlementaire tant à l'égard du Règlement de l'Assemblée nationale que pour assurer une participation accrue de la population aux travaux de l'Assemblée nationale et pour revaloriser le rôle des députés.

Avant de préciser ces trois axes, j'aimerais faire certains commentaires sur la portée des changements envisagés.

D'abord j'ai l'intime conviction que des changements sont nécessaires mais dans le cadre du système politique que nous connaissons.

Alors qu'il existe un courant d'opinion très favorable à une révision du mode de scrutin, on ne peut observer un appui comparable à l'idée de remplacer le système parlementaire britannique dans lequel nous évoluons tel que le rapport des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques suggérait d'en étudier la possibilité. En effet, outre le peu d'appui que s'est mérité la question, il est loin d'être certain que l'institution d'un régime présidentiel au Québec, dans l'état actuel des choses, franchirait le test de la validité constitutionnelle. En effet, la Cour suprême a établi clairement à travers plusieurs décisions que le système parlementaire britannique jouit d'une protection constitutionnelle et se caractérise par l'élection d'un gouvernement responsable dirigé par un premier ministre issu de l'assemblée des élus qui doit pour accomplir son mandat garder la confiance des élus.

On pourrait bien discourir sur les vertus d'autres régimes politiques que nous pourrions importer, mais ce serait une entreprise de très longue haleine qui ne peut se justifier qu'en raison des avantages qu'on peut raisonnablement en espérer. Or, la démonstration n'a pas été faite que des changements radicaux à notre système politique corrigeraient les problèmes évoqués précédemment d'une manière probante et durable.

Il serait irresponsable d'envisager une possibilité de changement dont on serait en droit de présumer de l'échec. Loin de contribuer à redonner confiance dans nos institutions et envers les femmes et les hommes qui y oeuvrent, nous ne ferions qu'alimenter un certain cynisme ambiant. Il est de loin préférable de concentrer les énergies de l'Assemblée nationale et du gouvernement sur la question qui fait consensus, soit celle de la révision du mode de scrutin.

À ce propos, le gouvernement entend proposer un mode de scrutin proportionnel mixte, de type compensatoire. Ce mode de scrutin permet l'élection de députés de circonscription, tout en prévoyant l'élection d'un certain nombre de députés dits « de liste » ou « compensatoires » pour combler les écarts constatés entre les votes exprimés selon les partis et les députés de circonscriptions élus.

Ce choix apparaît déterminant si on considère l'expérience et les consultations récentes. En effet, il nous semble que si la population est prête à modifier le mode de scrutin pour corriger les écarts dans la représentation, elle ne souhaite pas cependant une rupture radicale avec le mode de scrutin actuel qui offre un lien direct entre les électeurs et leurs députés.

Les députés, pour leur part, jugent très important de maintenir ce lien direct qui donne tout son sens aux élections et à leur rôle de représentant de la population. Tout changement qui contribuerait à briser ce lien ou n'en tiendrait pas compte suffisamment n'a aucune chance d'être accepté. Deuxièmement, le Parti libéral du Québec, de même que le Parti québécois et l'Action démocratique, ont adopté des positions favorables sur le principe d'un changement de mode de scrutin de ce type. Ceci nous permet de faire progresser le débat sur les caractéristiques du mode de scrutin que nous voulons adopter plutôt que de reprendre une discussion trop générale sur l'opportunité même de changer le mode de scrutin.

Troisièmement, on constate aussi un certain consensus des experts en faveur d'un mode de scrutin mixte.

Finalement, l'expérience de certains pays, tels la Nouvelle-Zélande et l'Écosse, démontre que le parlementarisme britannique est compatible avec un tel mode de scrutin.

Une fois établi le type de mode de scrutin que nous souhaitons, il reste tout de même plusieurs questions à débattre et à trancher. Par exemple :

- Est-il préférable d'avoir un seul vote tel que notre système actuel le prévoit ou faut-il recourir à deux votes, le premier pour le candidat et le second pour le parti politique?
- En considérant que nous conservons le nombre actuel de députés, combien de circonscriptions devrions-nous retenir comme modèle? 75, 80, 85? Les autres sièges étant retenus pour les fins de la compensation.
- Comment sera élaborée la liste des candidats aux fins de la compensation? Doit-on retenir la double candidature de circonscription et celle de liste?
- Le calcul de la compensation devrait-il prendre en compte l'ensemble des votes exprimés à l'échelle du Québec ou sur une base de régions? Combien de régions pourrait-on considérer selon cette dernière approche?
- Un seuil de 5 % des votes exprimés est-il acceptable pour les fins de la répartition des sièges?

Autant de questions et certaines autres, tel l'amélioration de la représentation des femmes et des communautés culturelles, retiendront notre attention au cours des prochains mois.

Au-delà des préférences que nous pourrions exprimer à travers les discussions à venir, il faudra s'assurer que l'ensemble des caractéristiques retenues permettent, en pratique, d'atteindre l'objectif visé, à savoir d'assurer la meilleure représentation possible à l'Assemblée nationale.

Il est entendu, je le répète, que tous les intéressés pourront faire valoir leur point de vue en commission parlementaire une fois que le projet de loi aura été déposé à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, une fois défini, le nouveau mode de scrutin demandera une mise en œuvre soigneusement planifiée en considérant la conception de la carte électorale, l'adaptation du processus électoral autant pour le Directeur général des élections qu'au sein des différents partis. Il faut aussi prévoir l'information et la formation de l'électorat à ces nouveaux changements.

En plus des changements qui découleront d'un nouveau mode de scrutin, il faudra procéder à des modifications importantes à la *Loi électorale* afin de favoriser l'exercice du droit de vote, notamment celui

des personnes en perte d'autonomie et celui des personnes résidant temporairement à l'étranger. De même, l'objectif et le déroulement du vote par anticipation ainsi que celui du jour du scrutin devront faire l'objet d'un examen particulier.

J'ajoute que le récent arrêt de la Cour suprême dans l'affaire « Figueroa » nous oblige à apporter les modifications appropriées en matière de reconnaissance et de financement des partis politiques.

Il faudra aussi considérer l'apport des nouvelles technologies dans l'amélioration possible du processus électoral.

Par ailleurs, plusieurs proposent d'introduire des mécanismes dits de démocratie directe (référendum d'initiative, rappel des députés) afin d'assurer que les décisions reflètent vraiment la volonté des citoyens et rétablir la confiance de ces derniers envers les institutions politiques. Sans nier un certain mérite à ces propositions, je doute sincèrement qu'elles atteignent l'objectif fixé dans le contexte qui est le nôtre.

En démocratie, le processus décisionnel est complexe et tient compte de plusieurs acteurs et est sujet à de multiples influences. Les mécanismes de démocratie directe peuvent être très facilement détournés par des groupes d'intérêt au détriment même de l'ensemble des citoyens. Ils peuvent facilement contribuer à dévaloriser, sinon à déresponsabiliser les élus face à des courants d'opinions divergents.

Je suis plutôt d'avis que loin d'améliorer la perception du public envers la chose politique, les débats et les délais découlant de ces processus alimenteraient le cynisme que l'on dénonce par ailleurs. Dans la mesure où les élus sont en dernier recours redevables de leurs actions devant leurs électeurs, il n'y a pas lieu de rendre plus diffus l'exercice de l'imputabilité électorale.

Cela dit, je crois tout de même important que la démocratie de représentation qui est à la base de notre système soit renforcée et rendue plus participative. Tout en cherchant à donner une voix véritable aux citoyens, il faut aussi revaloriser le rôle des députés.

Un citoyen peut s'adresser de façon privée à son député ou à un ministre pour faire valoir un grief ou exposer un problème. Il peut déposer une pétition à l'Assemblée nationale. C'est un député qui le fera en son nom. Il peut également soumettre un mémoire lors de consultations publiques en commission parlementaire, mais il ne sera entendu que si la dite commission en décide.

Ce que je souhaite ici c'est que les membres de l'Assemblée nationale réfléchissent de manière très ouverte sur les modifications à apporter afin de rendre le Parlement plus accessible aux citoyens et adapté aux nouveaux moyens technologiques.

Évidemment, il faudra réfléchir à ces modifications en considérant les impacts du mode de scrutin mixte que nous proposerons.

Une des conséquences du choix d'un tel type de mode de scrutin est le fait qu'il pourrait entraîner une réduction des majorités ministérielles. Il faudra revoir l'ensemble des travaux parlementaires afin d'en assurer un fonctionnement harmonieux et efficace. Comme leader parlementaire du gouvernement, j'aurai moi-même à proposer à mes collègues les changements que l'exécutif devra considérer afin d'assurer une conduite des travaux qui permette d'atteindre les objectifs visés d'une plus grande participation des citoyens et aussi d'un contrôle plus efficace de l'action du gouvernement par les élus.

Maintenant, la troisième question : Comment allons-nous procéder?

À cette question, je répondrais...de manière très pragmatique.

Les prochains mois seront employés à définir le projet selon les trois axes décrits précédemment. Cette démarche implique dans un premier temps, comme je l'ai déjà indiqué, des rencontres de travail avec des personnes, des groupes et organismes intéressés, avec des experts ainsi qu'avec les représentants

des divers partis politiques. J'ai d'ailleurs déjà rencontré les représentants du Mouvement pour une démocratie nouvelle de même que monsieur Claude Béland et monsieur John Adams, président de l'Administration régionale Kativik.

Pour l'élaboration du projet de mode de scrutin, nous pouvons déjà compter sur les services de monsieur Louis Massicotte, de l'Université de Montréal. Je suis très heureux que le professeur Massicotte accepte de mettre à profit son expertise et ses connaissances étendues des modes de scrutin, en particulier des modes de scrutin mixtes et des conditions d'implantation et de fonctionnement de ces systèmes électoraux. D'autres experts seront également consultés.

De manière plus précise, les modifications à la *Loi électorale* en vue d'améliorer l'exercice du droit de vote et concernant le déroulement des élections devront faire l'objet d'échanges entre les partis politiques dans le cadre des travaux du Comité consultatif. Le résultat de ces travaux sera traduit en texte législatif et intégrera les modifications que le gouvernement proposera au mode de scrutin.

Enfin, j'entends convenir avec le président de l'Assemblée nationale ainsi qu'avec les deux autres formations politiques représentées à l'Assemblée nationale, d'une démarche dont l'objectif est de moderniser le fonctionnement de l'Assemblée nationale afin d'assurer une participation plus active des citoyens à différentes étapes de ces travaux et à valoriser les rôles des députés tant dans leur fonction de représentant des électeurs que dans celles de législateur et de contrôleur de l'activité gouvernementale.

Ainsi à la session du printemps prochain, notre gouvernement fera connaître, les modifications au mode de scrutin qu'il privilégie ainsi que les autres modifications qui seront apportées à la *Loi électorale*. Le projet fera état non seulement des propositions, mais aussi des textes législatifs qui en découlent. Il proposera aussi une réflexion et un ensemble de propositions visant à renforcer la participation des citoyens aux travaux de l'Assemblée nationale.

Ce projet, tel que je l'ai dit précédemment, sera soumis à une consultation publique formelle dans le cadre d'une commission parlementaire. Cette commission parlementaire pourrait se déplacer et aller rencontrer les citoyens dans leur communauté.

J'entends aussi explorer les possibilités que nous offrent les nouvelles technologies afin d'élargir ce forum de consultation et de le rendre plus convivial, plus interactif et accessible au plus grand nombre possible.

Au terme de cette consultation, nous devons faire des choix. Au sujet du mode de scrutin, je souhaite que nous obtenions le plus large consensus possible. Au sujet des modifications à la *Loi électorale*, j'entends procéder selon l'approche généralement suivie par le passé en accord avec les partis politiques représentés au sein du Comité consultatif. En ce qui concerne les modifications aux travaux de l'Assemblée nationale, je chercherai à obtenir l'unanimité des élus autour des changements appropriés.

En résumé, nous souhaitons une démocratie plus représentative, plus participative et plus efficace.

En conclusion, qu'il me soit permis d'ajouter que je suis convaincu que nous avons acquis comme société la maturité politique nécessaire pour procéder à ces changements qui ne feront qu'une seule gagnante, la seule en définitive qui doit guider nos efforts : la démocratie!

Je vous remercie.

